

COMMUNE DE MERXHEIM

PROCES - VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à 19 h 30, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Stéphane ZIEGLER, Maire.

Membres présents : MM. et Mmes Céline BERINGER, Gérard KAMMERER, Sylvie SCHRUOFFENEGER Adjoints au Maire et Annick BOETSCH, Edith GEILLER, Nicole GUARINO, Sophie VILENO, Jean-Marc WILD, Marie-Chantal WILD Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : Mme Francine MURE, et MM. Luc BRENDER, Patrick GONSALVES, Denis SCHNEIDER, Raphaël WAGNER.

Procurations : Mme Francine MURE a donné procuration à Mme Sylvie SCHRUOFFENEGER, M. Luc BRENDER a donné procuration à M. Gérard KAMMERER, M. Patrick GONSALVES a donné procuration à M. Stéphane ZIEGLER, M. Raphaël WAGNER a donné procuration à M. Jean-Marc WILD.

Le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2024
3. Mandat spécial au Maire - Congrès des Maire de France 2024 et remboursement de frais
4. Demande de subvention exceptionnelle – Ecole
5. Dépenses du broyeur de l'Association Foncière
6. Projet centre-village : déconstruction des bâtiments
7. Opérations Budgétaires – autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025
8. Loyer Maison de Santé
9. Chasse - agrément d'associés chasse Diana
10. Informations
11. Divers
 - Présentation du rapport d'activité du SIVOM

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ désigne Mme Céline BERINGER , pour remplir cette fonction.
Elle sera assistée de Mme Jeanne RUDLOFF, secrétaire de mairie.

POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26/09/2024

Aucune remarque ni observation n'étant faites, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 comprenant 15 points et un divers est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 3 : Mandat spécial au Maire - Congrès des Maire de France 2024 et remboursement de frais

Le Maire directement intéressé par le sujet, quitte la salle et ne participe pas au débat ni au vote. Le point est présenté par Mme Sylvie SCHRUFFENEGGER, Adjointe au maire.

Monsieur le Maire souhaite se rendre au prochain Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris, les 19,20 et 21 novembre prochains.

La participation des maires à cet évènement présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des Collectivités Territoriales de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France qui se tiendra en novembre 2024 et de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement à savoir :

- Frais d'inscription du Maire pour participer au Congrès ;
- Frais de transport : prise en charge de l'aller/retour en train pour une personne sur présentation d'un état des frais (2de classe) ;
- Frais de séjour - forfaitairement : à hauteur de 140€/nuit pour l'hébergement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De mandater le maire à participer au prochain Congrès des Maires de France
- De prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement :
 - Frais d'inscription du Maire au Congrès,
 - Frais de transport : prise en charge de l'aller/retour en train pour une personne sur présentation d'un état des frais (2de classe),
 - Frais de séjour - forfaitairement : à hauteur de 140€/nuit pour l'hébergement soit 280€ pour 2 nuits

POINT N°4 : Demande de subvention exceptionnelle - Ecole

Mme Marie Savoy, directrice de l'école La Rocaille, sollicite le Conseil Municipal pour une demande de subvention exceptionnelle.

Cette année scolaire est tournée autour du cirque, notamment avec des séances arts du cirque prévues début de l'année prochaine. Pour clôturer cette thématique « cirque », l'équipe enseignante a décidé d'emmener tous les enfants de l'école à une représentation du cirque Arlette Gruss courant mai 2025. Le montant des frais de cette sortie s'élève à : 1 152€ (pour la représentation) et 678€ (pour le transport : 3 cars) soit un total de **1 830€ TTC**.

Afin de mener à bien leur projet une demande de participation exceptionnelle est demandée à la commune.

Monsieur le Maire propose la prise en charge de la sortie au cirque, en allouant à l'USEP une subvention exceptionnelle de 1 830€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 830 €** à l'USEP dans le cadre de la sortie au cirque, qui sera versée en 2025.

POINT N°5 : Dépenses du broyeur de l'Association Foncière

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite faire le point sur la prise en charge ou non par la commune des dépenses liées au broyeur de l'Association Foncière. Pour rappel l'Association Foncière a acquis il y a quelques années à ses frais un broyeur, dont la finalité était et est toujours, l'entretien des chemins ruraux.

Courant 2020, M. Patrice FLUCK, alors Maire et Président de l'Association Foncière, avait proposé de prendre en charge les frais du broyeur par la commune sans que le sujet ne soit présenté au Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaite aujourd'hui clarifier la situation.

Monsieur le Maire indique que l'Association Foncière est plus compétente dans la matière pour entretenir son matériel.

Après une courte discussion, Monsieur le Maire, président de l'Association Foncière et M. Jean-Marc WILD, vice-président, directement intéressés quittent la salle et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération à 9 voix pour (dont 2 procurations) et 1 voix contre décide :

- De ne pas intervenir directement dans les dépenses liées au broyeur de l'Association Foncière.
- D'inviter le bureau de l'Association Foncière à faire parvenir au Conseil Municipal toute demande de subvention pouvant porter notamment sur l'entretien du broyeur ou des chemins ruraux.

POINT N° 6 : Projet centre-village : déconstruction des bâtiments**POINT ANNULE****POINT N° 7 : Opérations Budgétaires – autorisation de liquider et de mandater des dépenses d’investissement avant le vote du Budget 2025**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette).

A savoir pour le Budget 2024 :

	<i>Budget 2024</i>
Chapitre 20	50 000.00 €
Chapitre 21	1 170 000.00 €
Chapitre 23	2 000 274.00 €
TOTAL	3 220 274.00 €

Soit une limite avant vote du BP 2025 de 805 068.50€ représentant 25% des dépenses d’investissement du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité :

- ⇒ Autorise le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement dans la limite de **805 068.50€** correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette.

POINT N°8 : Loyer Maison de Santé**POINT AJOURNE****POINT N°9 : Chasse – agrément d’associés chasse Diana**

Par courrier en date du 23 octobre 2024, M. Pascal VONTHRON sollicite le Conseil Municipal pour l'agrément de deux associés supplémentaires sur les lots de chasse 2 et 3.

Les membres de la 4 C ont été consultés par voie électronique, les avis réceptionnés sont favorables.

Conformément au Cahier des Charges des Chasses Communales, le Conseil Municipal doit agréer les associés composant les personnes morales.

Le Maire propose au conseil d'agréer les associés suivants :

Association de Chasse « DIANA » - lots n° 2 et 3

Associés :

- M. Thomas BOOG *domicilié 15 rue de la corvée - 68890 MEYENHEIM*
- M. Lilian MULLER *domicilié 25 rue de l'Ill – 68890 REGUISHEIM*

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **D'agréer** les associés susnommés.

Un document d'agrément leur sera remis, à présenter à tout contrôle de police de la chasse.

POINT N°10 : Informations

Monsieur le Maire :

- Déconstruction des bâtiments (coop/maison Gaston/grange) : Les premiers devis pour la déconstruction ont été réceptionnés, et le permis de démolir a été déposé.
Un premier contact a été pris avec Enedis, pour retirer les lignes et les enterrer après travaux. Une réunion en mairie a regroupé l'architecte et les futurs commerçants (boulangier, tabac) afin de faire un premier point sur les impératifs à tenir pour l'aménagement intérieur. Il est rappelé que la commune ne finance que le bâtiment et que l'aménagement est laissé aux locataires.
- Un fossé le long de la ligne SCNF (sortie du village coté parking gare) a été recreusé. La commune n'a pas été averti de ces travaux, et après recherche, ni la CCRG ni la SCNF n'auraient entrepris ces travaux.
- Le nettoyage des avaloirs est toujours prévu, nous sommes toujours en attente d'une date. La question du nettoyage des rues est évoquée, prévoir un passage de la balayeuse début de l'année prochaine ? Après discussion, il est prévu de mettre un petit mot aux habitants dans les boîtes aux lettres pour les prévenir du passage et pouvoir anticiper un nettoyage en amont.
- Les travaux de la toiture de la salle « la Cottonnière » sont en cours. L'entreprise retenue a commencé les travaux, il reste encore la dépose/repose des panneaux qui devrait intervenir semaine prochaine. Des petits travaux de plâtrerie ont été entrepris à la cuisine.
- Concernant les travaux à l'EVS les fenêtres et portes ont été commandées, la rampe est en fabrication.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande est parvenue en mairie concernant le possible rachat de terrain appartenant à M. Gilles MOINAUX par la commune. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.
- Monsieur le Maire profite de ce Conseil pour présenter l'état du Budget : prévu/réalisé.
- Plusieurs réunions et événements se sont tenus courant des dernières semaines :
 - 7 octobre : réunion avec ROSACE, pour les habitants à la sortie du village (rue de Raedersheim), les fourreaux peuvent être posés.
 - 7 octobre : réunion du Comité des fêtes afin de fixer le menu de la fête des aînés qui se

déroulera à l'Ecomusée

- 10 octobre : réunion avec les enseignantes
 - 16 octobre : réunion de la commission « communication » : un point a été fait sur le site internet
 - 27 octobre : inauguration de la chapelle du cimetière organisé par l'Association CCVPM, pour laquelle la commune a contribué au vin d'honneur.
 - 4 novembre : réunion avec des prestataires opérateurs.
- Prochaines dates à noter : cérémonie du 11 novembre à 11h. Prochain Conseil Municipal le 16 décembre à 19h30 et les vœux du Maire le 06 janvier 19h.
 - M. Jean-Marc WILD indique qu'une visite de chantier du méthaniseur sera proposée aux membres du Conseil Municipal et à leurs conjoint(e)s

Monsieur Jean-Marc WILD quitte la séance

- Monsieur le Maire indique que les tatamis utilisés par le judo sont vieillissants et qu'un renouvellement de matériel est à prévoir. La demande de subvention nous a été transmise lors de l'assemblée générale du Judo qui s'est tenue le 04 novembre. Elle sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

POINT N°11 : Divers

- Présentation du rapport d'activité du SIVOM : le rapport d'activité du SIVOM ainsi que le CA 2023 ont été présentés aux conseillers. Les documents avaient été transmis aux conseillers par voie électronique. Les documents sont approuvés.

Intervention des Conseillers :

- Mme Edith GEILLER : invite les habitants à être vigilants. Plusieurs tentatives de cambriolage ont eu lieu rue de Réguisheim/Gare par une personne se présentant comme « démarcheur » et qui s'introduisait dans les maisons non fermées à clés.
- Mme Sophie VILENOS : demande si la commune a eu des nouvelles concernant la mise en fonction de l'antenne téléphonique ? Malheureusement nous n'avons pas plus de nouvelles à ce sujet.

Plus aucun point n'étant soulevé ni la parole demandée, le Maire clôt la séance à 21h22

**Approbation du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim
de la séance du 07 novembre 2024**

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2024
3. Mandat spécial au Maire - Congrès des Maire de France 2024 et remboursement de frais
4. Demande de subvention exceptionnelle – Ecole
5. Dépenses du broyeur de l'Association Foncière
6. Projet centre-village : déconstruction des bâtiments
7. Opérations Budgétaires – autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025
8. Loyer Maison de Santé
9. Chasse - agrément d'associés chasse Diana
10. Informations
11. Divers
 - Présentation du rapport d'activité du SIVOM

Membres présents : MM. et Mmes Céline BERINGER, Gérard KAMMERER, Sylvie SCHRUFFENEGGER Adjoints au Maire et Annick BOETSCH, Edith GEILLER, Nicole GUARINO, Sophie VILENO, Jean-Marc WILD, Marie-Chantal WILD Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : Mme Francine MURE, et MM. Luc BRENDER, Patrick GONSALVES, Denis SCHNEIDER, Raphaël WAGNER.

Procurations : Mme Francine MURE a donné procuration à Mme Sylvie SCHRUFFENEGGER, M. Luc BRENDER a donné procuration à M. Gérard KAMMERER, M. Patrick GONSALVES a donné procuration à M. Stéphane ZIEGLER, M. Raphaël WAGNER a donné procuration à M. Jean-Marc WILD.

La secrétaire de séance,
Céline BERINGER

Le Maire,
Stéphane ZIEGLER